



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 16 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Éric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Sont présents : M. DUBARRY Éric, M. GUGLIELMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, Mme SOUILLÉ Sylvie, M. BRUNET Nicolas, M. DESPEYROUX Rémi, Mme WOLFF Nathalie, Mme CROS Corinne, M. DELPON Cyril, Mme SIBOUT Emily, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme PRIEUR Sylvie, Mme FLORET Virginie.

Absents excusés : M. PRADAYROL Patrick. M. DAVID Éric

Date de la convocation : le 10/09/2021 - Secrétaire de séance : Nicolas BRUNET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2021.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE GRAMAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie de Gramat a fait parvenir par courrier la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2020.

Selon la délibération n°37/2021 du 16 juin 2021, le conseil municipal de Gramat a fixé les montants comme suit :

- 1 526,00€ par enfant pour l'école maternelle et 563,00€ pour l'école primaire.

Considérant que 8 élèves d'Issendolus sont scolarisés en maternelle et 15 en primaire, la participation de la commune s'élève à : $12\,208€ + 8\,445€ = 20\,653,00€$.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques avec la mairie de Gramat et autorise le recouvrement des sommes dues.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE AYNAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie de Aynac a voté la répartition des frais de fonctionnement pour l'année 2020/2021, comme suit :

- 1 286,89€ par enfant pour l'école maternelle
- 954,66 € par enfant pour l'école primaire

La participation de la commune s'élève à : 1 enfant en maternelle x 1 286,89€ = 1 286,89€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques avec la mairie de Aynac et autorise le recouvrement des sommes dues.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE LABASTIDE-MURAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie de Labastide-Murat a fait parvenir par courrier la répartition des frais de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2020/2021. Considérant qu'un élève est scolarisé en école primaire, la participation de la Commune d'Issendolus s'élève donc à 1 610,00€.

Considérant qu'il s'agit de la première année où un élève de la Commune est scolarisé dans cette école, les membres du conseil souhaitent solliciter par courrier la Mairie de Labastide-Murat quant aux justificatifs des montants des frais. Il serait également opportun qu'une information soit faite par l'école, ou les parents concernés lorsqu'un élève est scolarisé dans une école hors périmètre de la carte scolaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la somme due.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 20 mai 2021, le conseil municipal a décidé d'augmenter son capital social à la SA SCIC La Vinadie. Afin de pouvoir procéder au versement de la somme de 100 euros, correspondant à 5 parts supplémentaires, il est nécessaire d'opérer les modifications budgétaires comme suit :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Dépense Investissement 261 OPFI – Titres et participations	100,00€	/
Dépenses imprévues 020 OPFI	/	100,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget commune comme présenté.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE RÉPARATION À L'ÉGLISE – VOTE D'UNE DM 2 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux intempéries un dégât des eaux a eu lieu au sein de l'Eglise le 12 juillet 2021. De nombreux dégâts ont été occasionnés rendant le cœur de l'Eglise dangereux. Le sinistre a été déclaré auprès de l'assurance de la commune qui a mandaté une experte pour procéder à l'évaluation des dégradations et de leur prise en charge.

Plusieurs devis de réparation ont été sollicités auprès de diverses entreprises, ainsi qu'un devis pour le montage d'un échafaudage de sécurité afin de sécuriser au plus vite la zone et permettre ainsi la continuité des célébrations de messes et cérémonies au sein de l'Eglise.

Le montant total des travaux a été estimé à environ 25 600€. Sachant que des travaux complémentaires pour réparer la toiture de l'Eglise devront également intervenir. M. le Maire présente aux conseillers les travaux qui devront être opérés :

- Montage d'un échafaudage de sécurisation et location pendant toute la durée du chantier ;
- Démolition et évacuation des gravats ;
- Mise en place de solive cintrée, placo, enduits...
- Peinture
- Nettoyage

La compagnie d'assurance a présenté un tableau récapitulatif de l'ensemble des frais et leur taux de prise en charge : environ 15 000€, qui seront versés en deux temps.

M. le Maire propose de voter un virement de crédits permettant de payer ces frais, comme suit :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
615221 – Bâtiments publics	13981,78 €	/
022 - Dépenses imprévues	/	13981,78 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°2 et charge M. le Maire de l'exécution des travaux de réparation.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

VENTE LOT N°1 – TERRAIN DU MOULIN À VENT

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2021/16 en date du 08 avril 2021, le prix de vente du terrain du Moulin à vent a été fixé à 10€/m². Il rappelle également que le terrain se situe à l'intérieur du périmètre des abords d'un monument historique et donc que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis pour toute demande de permis de construire ou autorisation de travaux.

Il informe les membres du conseil que suite à sa mise en vente, un particulier s'est manifesté pour l'achat et propose de délibérer pour acter cette cession.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise la cession du Lot n°1 (parcelle anciennement cadastrée A 528) situé au « Moulin à vent » d'une superficie de 1 754 m² à M. CHUBB John Park, au prix de 10€ m². M. le Maire est chargé de signer l'acte de cession, ainsi que tous les documents afférents à cette cession.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

M. le Maire informe le Conseil municipal que par courrier du 02 septembre 2021, les filles de Madame RENARD, épouse BOUVY Adèle ont demandé la rétrocession à la mairie de la concession perpétuelle familiale achetée par leur mère en 1997. Ainsi, elles renoncent donc à tout droit de possession sur la concession.

Il est rappelé que cette concession est vide de tout corps et qu'aucune structure n'a été édifée sur cet emplacement. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette rétrocession et de discuter des termes de l'indemnisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accepter la rétrocession de la concession n°144 et d'indemniser la famille à hauteur de 50,00€.

La concession est ainsi rétrocédée à la commune qui est libre de l'attribuer à une autre personne en lui faisant signer un nouvel accord de concession. M. le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

FIXATION DU LOYER DU PRESBYTERE

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que les travaux de rénovation du logement du Presbytère, situé dans le Bourg d'Issendolus sont en cours de finition et qu'en prévision de cet achèvement il convient de procéder à la recherche de nouveaux locataires.

Pour ce faire, il propose de déterminer le nouveau montant du loyer.

Après discussion, les conseillers décident de fixer le loyer mensuel à 720€ + 30€ charges (correspondant à l'entretien annuel de la chaudière et à la taxe d'ordure ménagère).

Une visite sera organisée à la fin du chantier pour présenter l'ensemble des travaux effectués à l'équipe municipale.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

REMISE EN LOCATION DU LOGEMENT DU MOULIN A VENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les locataires du logement situé au Moulin à vent ont fait parvenir un courrier de préavis de départ à la mairie le 03 août 2021.

Leur départ étant donc prévu début novembre, il convient de procéder à la recherche de nouveaux locataires. Il rappelle qu'il s'agit d'un logement conventionné PALULOS.

Une publicité sera bientôt mise en ligne avec des photos du logement.

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE – SPONSORING 4L TROPHY

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de sponsoring a été envoyée à la mairie par l'Association « The Padi's 4L » formée par Julie ISSALY et Laura PRADAYROL, sapeurs-pompier volontaires au centre d'incendie et de secours de Gramat, dans le cadre de leur participation au raid humanitaire du 4L Trophy.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de valider le partenariat financier en allouant la somme de 160 € à l'association permettant ainsi d'insérer le logo dans les encarts publicitaires n°4 et 7 sur la 4L.

M. le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Inscription au congrès annuel de l'AMF 46** : Dimanche 03 octobre 2021 à Bretenoux.
M. le Maire, Mme Marie-France DELSAHUT, M. Michel GUGLIELMETTI et Mme Corinne CROS assisteront au congrès.

- **Mission Patrimoine/Mission Bern – Salle capitulaire de l'Hôpital Beaulieu** : M. le Maire rappelle aux conseillers que le projet de sauvegarde de la salle capitulaire de l'Hôpital Beaulieu a été lauréat de la mission Bern. Il s'agit d'un joli coup de projecteur sur ce projet mené par l'association du Patrimoine matériel et immatériel d'Issendolus, de l'Hôpital Beaulieu et de Sainte-Fleur.
Le Président, F. Kovacs accompagné de Mme Caroline MEY-FAU, conseillère départementale et de M. Régis BAYNAT, 2^e adjoint de la commune ont d'ailleurs accueilli l'équipe de France 3 pour un reportage sur la salle capitulaire suite à cette annonce.

- **Adressage** : Présentation des travaux menés par la Commission adressage à l'assemblée des conseillers municipaux. Une réunion de présentation complète devra être organisée, ainsi qu'une réunion publique d'ici la fin de l'année.

- **Entreprise SKYVISION** : M. le Maire informe les conseillers que l'entreprise Skyvision a finalement décidé de ne pas s'installer sur la Commune d'Issendolus et sera basée dans la zone d'activité de Livernon.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23h15.

Le Maire

Éric DUBARRY